



**Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue  
Compte rendu de la réunion du 26 novembre 2019  
à Aimargues**

Séance du 26 novembre 2019  
Membres en exercice : 8 titulaires  
Membres présents : 7

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six novembre, à 15h00, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard), s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

**Présents :**

Pierre MARTINEZ, Jean Baptiste ESTEVE, Jean Paul FRANC, Laurent PELISSER, Véronique MARTIN, Jacky REY, André BRUNDU

**Excusés :**

Robert CRAUSTE

**Administration :**

Maxime Charlier, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du PETR Vidourle Camargue.

**Ordre du jour :**

**Délibérations préparatoires au Comité Syndical du 12 décembre:**

- 1. Décision Modificative n°1 au Budget 2019
- 2. Modification de la délibération Label Pays d'Art et d'Histoire
- 3. Présentation du principe de fonds de dotation pour le mécénat du patrimoine Vidourle Camargue
- 4. Projet de coopération pour la création d'un magazine GALPA - groupement de commandes
- 5. Projet de convention pour la fusion des réseaux ambassadeurs du tourisme SMCG/PETR

M. Martinez ouvre la séance et accueille les élus.

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, une délégation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard (CMA) est venue présenter aux élus un projet innovant pouvant entrer dans la stratégie touristique du PETR.

M. Jacques Bourgade, Vice-président, fait par d'une démarche engagée par la CMA du Gard intitulée « Détours de savoir-faire » qui doit s'étendre à l'ensemble du département du Gard. Elle a déjà été mise en place sur le territoire Uzège Pont-du-Gard.

M. Alban Vernassaud, chargé de mission, présente le projet :

Avec « Détours Savoir-Faire » la CMA soutient les Savoir-Faire des artisans. L'idée est d'inviter le public à prendre le temps d'un « détour » pour découvrir le territoire autrement et vivre une expérience unique avec un artisan remarquable.

L'objectif est de valoriser un atout du territoire et de proposer aux visiteurs une expérience nouvelle (visite des ateliers, découverte de l'artisan et son travail, ...).

Cela permet de retenir plus longtemps les vacanciers et d'étendre les ailes de saison. La vocation de la CMA n'est pas dans le tourisme, mais la démarche permet une diversification d'activités pour l'artisan et la préservation des savoir-faire : « l'arti-tourisme ».

La CMA apporte :

-> Une vitrine internet et papier afin de connaître les entreprises et leurs savoir-faire avec la possibilité de créer un itinéraire touristique,

-> Des entreprises accompagnées et formées pour accueillir et proposer des activités à une clientèle touristique,

-> Un lieu de promotion et d'actualité des métiers,

-> Un nouveau produit touristique pour le territoire et une proposition de tourisme expérientiel.

Le projet comporte plusieurs étapes comme un diagnostic territorial et des outils pour les artisans comme des formations, des outils photo et vidéo.

Le site internet propose différentes entrées, par type de métier, par territoire, des circuits de découverte. De nouvelles applications sont en cours de développement, des « chemins de traverse » permettant, à partir de sites touristiques emblématiques, de trouver les artisans à proximité, un module de réservation avec Gard Tourisme. De nouveaux outils sont en préparation comme des « Packs découverte » regroupant l'hébergement, la restauration et les visites d'ateliers.

Le projet est soutenu par le Département du Gard et a fait l'objet d'une demande de financements via les fonds européens LEADER reçu favorablement en opportunité (40 000 € dont 50% pour l'outil numérique et 50% pour le temps agent).

Question : Le site sera-t-il traduit en anglais ?

Réponse : Cela est prévu dans la prochaine version.

Q : Les artisans sont-ils tous membres de la CMA ?

R : Ce n'est pas une condition. Tous ne sont pas membres de la CMA et suivant l'activité peuvent dépendre d'une autre chambre consulaire, ou pas comme des artistes ou le secteur de l'artisanat d'art.

Q : Sur le PETR combien d'entreprises sont concernées ?

R : Le recensement n'a pas encore été fait car la démarche n'est pas mise en place mais un potentiel de 200 entreprises est envisageable.

Q : Ce travail se fait-il en lien avec les Offices de Tourisme ?

R : C'est en cours pour la création des « Packs découverte » par exemple.

Q : Les entreprises de la communauté de communes du Pays de Lunel ont-elles été approchées ?

R : Oui, le travail est aussi en cours.

Q : Le label « Détours de savoir-faire » est-il national ?

R : Non pour l'instant c'est un label déposé et crée par le département du Gard.

M. Bourgade voudrait que soit mis en place un tourisme expérientiel, dont la CMA est légitime à porter la démarche, structurer l'offre, faire évoluer les artisans. Cela correspond à la demande touristique.

La présentation d'aujourd'hui a pour but d'impliquer les communautés de communes au travers de leurs compétences développement économique et tourisme. Une participation leur serait demandée de l'ordre de 1 000 à 2 000 €.

M. Martinez demande si cela pourrait être mis en place en 2020. La réponse est oui, c'est l'objectif.

Alors dans ce cas il convient de faire une demande par courrier auprès des Communautés de communes rapidement dans la perspective de l'élaboration de leurs budgets respectifs pour 2020.

### Délibérations préparatoires au Comité Syndical du 12 décembre :

#### **- 1. Décision Modificative n°1 au Budget 2019**

M. Estève, Vice-président en charge des finances et de la commande publique, a étudié la délibération et n'a pas d'observation particulière. Il s'agit de corrections marginales de comptes, de redistribution des crédits d'un compte à l'autre. Seule la subvention inattendue du département du Gard de 10 000 € apporte une réelle correction du budget de fonctionnement. L'équilibre se fera sur le chapitre 011. Le chapitre 012 Personnel reste inchangé.

Les élus proposent, compte tenu des prochaines échéances électorales, de voter le budget 2020 avant les élections. Il faudrait donner le planning des prochains comités au plus vite.

Les élus du Bureau n'ont pas de remarque sur cette proposition.

#### **- 2. Modification de la délibération Label Pays d'Art et d'Histoire**

Il s'agit de précisions et d'une simplification suite à un nouveau modèle de convention édité par le Ministère de la Culture postérieurement à la délibération prise par le Comité syndical du 8 octobre dernier.

Il n'y a pas de remarque sur cette proposition.

#### **- 3. Présentation du principe de fonds de dotation pour le mécénat du patrimoine Vidourle Camargue**

M. Charlier rappelle la dynamique portée par le PETR pour la mise en place d'un mécénat en faveur du patrimoine et des difficultés liées aux obligations de la comptabilité publique.

Une nouvelle opportunité s'offre sous la forme d'un fonds de dotation, plus souple et plus en adéquation avec les besoins du territoire qui viendrait compléter le dispositif « Pays d'Art et d'Histoire ».  
Il n'y a pas de remarque sur cette proposition.

**- 4. Projet de coopération pour la création d'un magazine GALPA - groupement de commandes**

Dans le cadre du fonds européens FEAMP et de son volet coopération (volet obligatoire), les GALPA d'Occitanie prévoient de réaliser un document à destination du grand public, propre à chaque territoire, mais comportant une unité graphique et des pages communes.

Ce projet relève d'un dossier de coopération avec un chef de file qui sera le Syndicat Mixte du Bassin de Thau, et un encadrement administratif au moyen d'une convention de groupement de commandes précisant notamment les taux de répartition des coûts par structure porteuse des GALPA. Les frais de conception seront divisés par le nombre de territoires GALPA et chaque territoire prendra en charge le nombre choisi d'exemplaires imprimés.

Une prochaine délibération sera soumise au comité syndical pour approuver le plan de financement et les demandes d'aides financières.

Il n'y a pas de remarque sur cette proposition.

**- 5. Projet de convention pour la fusion des réseaux ambassadeurs du tourisme SMCG/PETR**

Chacun en lien avec ses compétences, le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise et le PETR ont développé des réseaux de professionnels du tourisme. Depuis de nombreuses années ils se sont rapprochés et mènent des actions communes, de formations par exemple. Pour plus de cohérence, une fusion semble la meilleure solution, avec une gouvernance commune sur des valeurs identiques. La convention proposée établirait les conditions de cette fusion.

Il n'y a pas de remarque sur cette proposition.

M. Pélissier demande à ce que cette délibération soit mise en premier à l'ordre du jour du comité syndical car des obligations l'obligeront à quitter la séance avant la fin.

M. Martinez accepte cette demande.

La séance est levée à 16h30.

Compte rendu rédigé le 28/11/2019 à Aimargues,  
Le Président, Pierre Martinez



Syndicat Mixte  
PETR  
Vidourle  
Camargue